

**CIAS L'agglo Foix-Varilhes**  
Conseil d'administration du 28 mars 2024  
**Procès-verbal**

**REÇU LE :**  
**25 JUIN 2024**  
**SGCD FOIX**

Ordre du jour :

2024-01	Finances	Budget principal du CIAS - compte de gestion 2023 du trésorier
2024-02	Solidarité	Approbation du règlement de fonctionnement de la résidence autonomie à Varilhes
2024-03	Finances	Budget principal du CIAS - compte administratif 2023
2024-04	Finances	Budget annexe du CLIC - compte de gestion du trésorier
2024-05	Finances	Budget annexe du CLIC - compte administratif 2023
2024-06	Finances	Budget annexe résidence autonomie - compte de gestion du trésorier
2024-07	Finances	Budget annexe résidence autonomie - compte administratif 2023
2024-08	Finances	Budget annexe résidence autonomie - affectation du résultat

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024, les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix Varilhes se sont réunis le jeudi 28 mars à 17h, au siège de l'agglo à Foix 1A avenue du Général de Gaulle, sous la présidence d'Annie Bouby.

**PRESENTS :**

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-France Basset-Berges , Sophie Privat.

**ABSENTS :**

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Guintoli , Diane Maraval.

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

## DELIBERATIONS ADPTEES

### **1. Finances / Budget principal du CIAS - compte de gestion 2023 du trésorier**

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/007 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal du CIAS pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 43 952,97 € ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice pour 2023 et la décision modificative s'y rapportant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des mandats de dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Article 2 : D'AUTORISER** la vice-présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **2. Approbation du règlement de fonctionnement de la résidence autonomie à Varilhes**

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 ;

Vu la loi 2015-61778 du 28 décembre 2015 relative à l'adoption de la société au vieillissement ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix Varilhes;

Vu les statuts constitutifs du CIAS ;

Vu l'autorisation du Conseil départemental de l'Ariège accordée à la résidence autonomie « bleu printemps » ;

Considérant que le règlement de fonctionnement est un document élaboré en application de l'article 11 de la loi du 2 janvier 2002 et du Code de l'Action Sociale et des Familles selon lequel : « dans chaque établissement médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collectives au sein de l'établissement. Le règlement de fonctionnement est établi après consultation du Conseil de la Vie Sociale ».

Considérant que ce règlement a pour objectif de fixer les règles de vie à l'intérieur de l'établissement, et de garantir le respect des droits et libertés de chacun ;

Considérant qu'il s'adresse aux résidents comme au personnel de l'établissement, et précise les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ;

Considérant l'approbation du Conseil de la Vie Sociale du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

Il est proposé :

**Article 1 : D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Bleu printemps à Varilhes tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : D'AUTORISER** la vice-présidente à signer le règlement de fonctionnement, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

## **3. Finances / Budget principal du CIAS – compte administratif 2023**

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/007 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal du CIAS pour 2023 (second semestre) ;

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 43 952,97 €.

	Budget consolidé (BP + DM) 2023	Compte administratif 2023
Chapitre 013 Atténuations de charges	0,00	1.574,17
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	278.382,00	275.681,80
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	15.000,00	55.000,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,95
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>293.382,00</b>	<b>332.256,92</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	10.654,20	6.454,13
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	282.527,80	281.848,89
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	200,00	0,93
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>293.382,00</b>	<b>288.303,95</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>43.952,97</b>

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.  
Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DONNER ACTE** au vice-président délégué de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 : DE DONNER QUITUS** à la vice-présidente de sa gestion pour l'exercice 2023.

**Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à la majorité absolue des suffrages.**

-----

#### **4. Finances / Budget annexe Clic - compte de gestion 2023 du trésorier**

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/009 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Clic pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget annexe Clic pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 7 068,23 € ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice pour 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des mandats de dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Clic rattaché au CIAS L'agglo Foix-Varilhes, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Article 2 : D'AUTORISER** la vice-présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

### **Adopté à l'unanimité**

-----

## **5. Finances / Budget annexe Clic – compte administratif 2023**

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/009 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Clic pour 2023 (second semestre) ;  
L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget annexe Clic fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 7 068,23 €.

	Budget consolidé (BP + DM) 2023	Compte administratif 2023
Chap 017 Groupe 1 : Produits de la tarification	60.038,81	60.038,81
Chap 018 Groupe 2 : Autres produits de la tarification	75.000,00	75.000,00
Chap 019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	13.600,00	14.947,97
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148.638,81</b>	<b>149.986,78</b>
Chap 011 Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	21.029,89	16.827,15
Chap 012 Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	123.737,00	123.737,00
Chap 016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	3.871,92	2.354,40
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148.638,81</b>	<b>142.918,55</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>7.068,23</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023
Chap 10 Dotations et fonds divers	328,08	0,00	
Chap 28 Amortissements	1.671,92	0,00	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chap 21 Immobilisations corporelles	2.000,00	0,00	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DONNER ACTE** au vice-président délégué de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 : DE DONNER QUITUS** à la vice-présidente de sa gestion pour l'exercice 2023.

**Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à la majorité absolue des suffrages.**

-----

**6. Finances / Budget annexe résidence autonomie - compte de gestion 2023 du trésorier**

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2023/008 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe résidence autonomie pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget annexe résidence autonomie pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 26 382,50 € ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice pour 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des mandats de dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe résidence autonomie rattaché au CIAS L'agglo Foix-Varilhes, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Article 2 : D'AUTORISER** la vice-présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

-----

**7. Finances / Budget annexe résidence autonomie – compte administratif 2023**

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/008 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe résidence autonomie pour 2023 (second semestre) ;

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget annexe de la résidence autonomie fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 26 382,50 €.

	Budget consolidé (BP + DM) 2023	Compte administratif 2023
Chap 017 Groupe 1 : Produits de la tarification	274.539,39	283.079,57
Chap 018 Groupe 2 : Autres produits de la tarification	11.345,13	13.644,49
Chap 019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	60.000,00	61.393,37
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>345.884,52</b>	<b>358.117,43</b>
Chap 011 Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	116.744,37	112.002,05
Chap 012 Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	178.995,00	178.460,94
Chap 016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	50.145,15	42.726,50
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>345.884,52</b>	<b>333.189,49</b>
<b>A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>24.927,94</b>

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023
Chap 10 Dotations et fonds divers	1.137,65	553,72	
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	5.000,00	4.596,30	
Chap 28 Amortissements	6.624,05	0,00	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12.761,70</b>	<b>5.150,02</b>	<b>0,00</b>
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	5.000,00	3.695,46	
Chap 21 Immobilisations corporelles	7.761,70	0,00	5.320,85
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12.761,70</b>	<b>3.695,46</b>	<b>5.320,85</b>
<b>B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>1.454,56</b>	<b>-5.320,85</b>



Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.  
Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Il est proposé :

**Article 1 : DE DONNER ACTE** au vice-président délégué de la présentation des documents budgétaires.

**Article 2 : DE DONNER QUITUS** à la vice-présidente de sa gestion pour l'exercice 2023.

**Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER** les comptes présentés en annexe.

**Adopté à la majorité absolue des suffrages.**

-----

## **8. Finances / Budget annexe résidence autonomie – affectation du résultat 2023**

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/008 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe résidence autonomie pour 2023 (second semestre) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 mars 2024 relative à l'approbation du compte administratif pour 2023 du budget annexe de la résidence autonomie ;

Considérant que le conseil d'administration a approuvé le compte administratif 2023 du budget annexe résidence autonomie du CIAS L'agglo Foix-Varilhes lors de sa séance du 28 mars 2024, faisant ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 26 382,50 € ;

Considérant l'excédent de fonctionnement constaté pour 2023, à hauteur de 24 927,94 €, sans excédent reporté des exercices antérieurs ;

Considérant que la section de fonctionnement présente ainsi un excédent cumulé de 24 927,94 € ;

Considérant l'excédent d'investissement constaté pour 2023, à hauteur de 1 454,56 €, sans excédent reporté des exercices antérieurs ;

Considérant que la section d'investissement présente ainsi un excédent cumulé s'élevant à 1 454,56 €, et des restes à réaliser en dépense de 5 320,85 € ;

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat 2023 du budget annexe résidence autonomie du CIAS, en vue de sa reprise au budget annexe résidence autonomie du CIAS pour 2025 ;

Il est proposé :

**Article unique : D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe résidence autonomie du CIAS au budget 2025 comme suit :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice <i>Excédent (+) ou déficit (-)</i>	24.927,94
B. Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif, excédent (+) ou déficit(-)</i>	0,00
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>24.927,94</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution d'investissement <i>R 001 (excédent de financement)</i>	1.454,56
E. Solde des restes à réaliser d'investissement <i>Besoin de financement</i>	-5.320,85
F. Besoin de financement d'investissement = D + E	<b>-3.866,29</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
G. Affectation en réserve en investissement (R 10682) <i>(G = au minimum couverture du besoin de financement F)</i>	<b>3.866,29</b>
H. Report partiel en fonctionnement (R 002)	<b>21.061,65</b>
I. Déficit reporté en fonctionnement (D 002)	

**Adopté à l'unanimité.**

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h.

Foix, le 12 juin 2024

La vice-présidente du CIAS,

Annie Bouby

Le secrétaire de séance,

Daniel Besnard



**REÇU LE :**  
**25 JUIN 2024**  
**SGCD FOIX**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Besnard', is written over the printed name.